

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**MUDIFICA DI U LISTINU DI L'EFFETTIVI DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA
COLLECTIVITE DE CORSE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de vous proposer des modifications de forme du tableau des effectifs, afin de l'adapter à l'évolution des besoins en vue d'opérations de recrutements ou de gestion des effectifs de la collectivité.

Pour des opérations de gestion interne et des procédures de recrutement, il vous est également proposé de créer les postes suivants :

- 20 postes pour permettre la nomination d'agents lauréats de concours relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, les cadres d'emplois occupés par ces agents jusqu'alors seront supprimés après leur titularisation ;
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, permettant le changement de filière d'un agent qui occupe actuellement un poste dont les missions relèvent d'un autre cadre d'emplois et ce afin de mettre en adéquation le grade et les fonctions occupées

Les cadres d'emplois occupés par les agents jusqu'alors seront ensuite supprimés ;

Dans le cadre de la pérennisation des besoins des services devenus désormais permanents et pourvus par des agents contractuels, il convient de créer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, 5 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ainsi qu'un poste permanent relevant du cadre d'emploi des adjoints du patrimoine.

En ce qui concerne la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires, au sein de la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, pour la crèche Laetitia, il convient de créer en avance de phase de la campagne de recrutement 2021 :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture en remplacement d'un agent titulaire ayant été muté au sein d'une autre collectivité, et relevant du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux.

Ce poste est indispensable au bon fonctionnement de la crèche qui doit respecter un taux d'encadrement spécifique en matière d'auxiliaire de puériculture. Ce besoin devient encore plus urgent dans le contexte sanitaire actuel lié à la Covid-19.

En effet, de nombreux agents encadrant les enfants sont régulièrement mis en éviction et l'effectif suffisant n'étant pas atteint, les sections doivent fermer à tour de rôle.

- 1 poste d'agent d'entretien en remplacement d'un agent titulaire ayant été

muté au sein d'une autre collectivité, et relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Ce poste d'agent d'entretien est diffusé en interne depuis deux ans mais demeure infructueux. Cette fonction a, dans un premier temps été externalisée auprès de prestataires extérieurs mais cela ne s'est pas avéré satisfaisant et ne répondait pas aux attentes en matière d'hygiène au sein de la crèche.

Au sein du service de la protection maternelle et infantile, il convient d'ouvrir un poste sur le cadre d'emploi des psychologues territoriaux afin de procéder au remplacement de l'agent titulaire détaché auprès d'une autre collectivité.

Dans le cadre des postes non permanents créés au tableau des effectifs afin de répondre à des surcroits d'activité notamment dus aux évictions liées à la crise sanitaire, il y a lieu de procéder à la modification de 6 postes vacants relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs en 6 postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques.

Enfin, concernant les recrutements planifiés sur 2020, créés lors de la session de l'Assemblée de Corse en juin 2020, il vous est proposé de procéder à des ajustements afin de répondre aux besoins des services.

Au sein de la DGA en charge du patrimoine de la Collectivité, des moyens et de la commande publique, il est proposé de supprimer un poste d'ingénieur en bâtiment au sein de la direction de la gestion, de l'entretien et du suivi des bâtiments et de le remplacer par un poste d'ingénieur au sein de la direction des moyens généraux.

En ce qui concerne le poste de gestionnaire foncier relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux créé en Assemblée de Corse en juin dernier dans le cadre des recrutements 2020, il est nécessaire d'élargir l'éventail des profils susceptibles d'être retenus car les compétences attendues sur ce poste peuvent relever de deux cadres d'emplois. Dans ce cadre, il est proposé de créer un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux afin pouvoir ouvrir le recrutement aux candidats relevant de ce cadre d'emplois.

Au sein de la DGA infrastructures de transports, mobilité et bâtiments et en ce qui concerne le poste de conducteur d'opérations, ce poste avait été modifié lors de la session de novembre devant l'Assemblée.

Cependant, une erreur d'intitulé a été constatée.

Ainsi, il s'agit du poste de chargé de gestion du domaine public routier, qui relevait initialement du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et qui doit pouvoir être également ouvert aux candidats relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux car les compétences attendues sur ce poste peuvent relever de ces deux cadres d'emplois.

Je vous précise par ailleurs que les crédits nécessaires aux recrutements dont il s'agit dans ce rapport et ses annexes, seront imputés aux programmes 6161, 3214 et 5218 du budget de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.